

Rencontre à Moscou

Des syndicats invités à signer la « Charte de l'amiante chrysotile »

par Jacqueline de Bruycker

En réaction à la campagne internationale de bannissement de l'amiante chrysotile, des représentants syndicaux d'une vingtaine de pays, producteurs ou transformateurs de ce minerai, se sont réunis à la fin avril à Moscou, en Russie.

Jocelyn Lavoie, permanent syndical à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a participé à cette conférence internationale sur « Les syndicats et le chrysotile » ainsi que Serge Boislard, membre du Syndicat national de l'Amiante d'Asbestos Inc. Ils étaient accompagnés par Clément Godbout, président de l'Institut du chrysotile ainsi que par la délégation de Thetford Mines du Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ.


Affichant leur solidarité et leur intention de mener des actions communes, les représentants ont interpellé l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du travail (OIT) pour qu'elles appuient une utilisation sécuritaire et responsable du chrysotile et s'opposent à toute campagne visant son interdiction à l'échelle planétaire.

Recherche d'un consensus

Une charte de l'amiante chrysotile a été présentée aux participants. Les objectifs qu'elle vise sont, entre autres, d'appliquer dans son intégralité la Convention internationale 162 de l'OIT sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante, de réfuter toute approche alarmiste concernant l'utilisation du chrysotile, d'analyser et de diffuser les avancées techniques qui favorisent une fabrication et une utilisation sécuritaires de l'amiante ainsi que des matériaux et des produits qui en contiennent.

« Les organisations syndicales présentes ont été invitées à faire pression sur leur gouvernement respectif pour qu'il n'adopte pas des mesures d'interdiction à l'égard du chrysotile. De plus, un appel a été lancé à toutes les organisations syndicales intéressées à défendre les droits des travailleurs de l'industrie de la transformation du chrysotile, en leur suggérant d'adopter cette décision si elle adoptera cette Charte », mentionne Jocelyn Lavoie.

Un programme d'action a également été déposé, il prévoit, notamment, une campagne médiatique sur le contenu de la Charte, des échanges avec les organisations syndicales qui ne participaient pas à la conférence, la promotion de la Convention 162 de l'OIT et la tenue d'une rencontre annuelle des représentants syndicaux des pays producteurs de chrysotile.

« Il est aussi question dans le programme d'action d'informer plus à fond le grand public sur les travaux scientifiques menés sur les risques de maladie associées à l'amiante, d'organiser et de tenir des conférences, des colloques et des cours de formation sur l'utilisation sécuritaire du chrysotile », conclut-il. 



Jocelyn Lavoie,
Clément Godbout
et Serge Boislard

2^e édition du Guide de santé et sécurité du travail CSD

Un outil très utile et apprécié par tous les membres des syndicats affiliés vient de connaître une mise à jour importante. En effet, la deuxième édition du Guide de santé et sécurité du travail est maintenant disponible.

Le guide est divisé en trois parties :

1. La **prévention** en santé et sécurité du travail selon la Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST);
2. Le droit à la **réparation** suite à une lésion professionnelle, c'est-à-dire l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP);
3. Les **outils** CSD. La Centrale met à la disposition de ses membres de la documentation et propose un programme de formation permettant d'approfondir les questions touchant la prévention et la réparation.

Le Guide est donc disponible dès maintenant, veuillez vous renseigner auprès de votre bureau régional de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD). 